



Dépôt : Groupe politique CSV

Députée : Martine Hansen

Luxembourg, le 21 juillet 2023

## Amendements relatifs au projet de loi N°8142 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

*Remarques préliminaires : les présents amendements se rapportent à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles dans la teneur issue du document de dépôt du 27 janvier 2023*

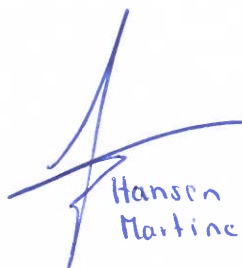
### Amendement 2

L'article 68 de la loi est modifié comme suit :

« Contre les décisions prises en vertu de la présente loi un recours ~~en annulation~~ en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge du fond. »

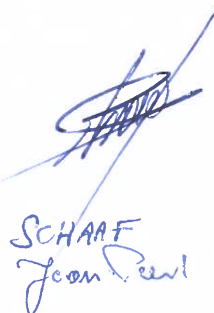
#### Commentaire

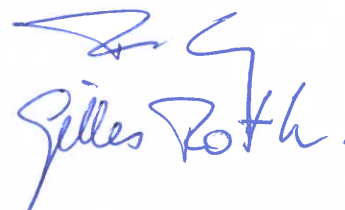
Etant donné que le recours mis en place par la loi antérieure à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature a fait ses preuves, il convient de le consacrer à nouveau. En plus, un recours en réformation donne plus de garanties aux justiciables.

  
Hansen  
Martine

  
Félix  
EISCHEN

  
Marc  
LIES

  
SCHAAF  
Jean-Paul

  
Gilles Roth.